



Fassana actu

juin 2026



n° 101

Journal d'information de la commune de Fessenheim

Sommaire

■ À la Une !

Toméo Gasser est champion de France !

■ Éditorial

Ne laisser personne de côté

■ Sujets du mois

Le CCAS, une administration méconnue
Handicap invisible: halte aux jugements!
Hommage à cinq consciences contre l'esclavage
Voisinage, respect, sécurité: les règles du quotidien

■ Agenda

■ État civil / Retour en images



Toméo Gasser, fêtant son titre.

Para judo

Toméo Gasser est champion de France !

Le fessenheimois Toméo Gasser, atteint d'un déficit visuel depuis sa naissance, a réalisé à tout juste 16 ans une formidable performance: devenir champion de France en para judo. Il a remporté par *ippon* ses quatre combats, même contre des adversaires plus lourds ou plus âgés. Son objectif désormais: décrocher une place en équipe de France et se qualifier pour les Jeux paralympiques dans les prochaines années.

Entré au judo club de Fessenheim « par hasard » à 6 ans, il s'est découvert une passion, puis a pris goût à la compétition, évoluant dans les divers championnats locaux, jusqu'à disputer à l'âge de 14 ans, ses premières compétitions nationales. Grâce à ses bons résultats, il s'est qualifié pour le championnat de France de para judo qui s'est déroulé le 11 avril dernier en région parisienne. « J'y suis allé sans prétention de gagner. J'avais pour objectif de me faire repérer par la fédération », indique-t-il avec humilité. S'étant préparé physiquement et psychologiquement à combattre dans la catégorie des moins de 81 kg, il découvre avec stupeur, le jour même de la compétition, qu'il évoluera dans la catégorie supérieure et affrontera des adversaires de moins de 95 kg, par manque de participants. « À ce moment-là, j'étais assez stressé », confie-t-il, mais « je me suis tout de suite remobilisé, je n'avais rien à perdre ».

Perdre? Il n'a pas connu ce mot, ayant remporté par *ippon* ses quatre combats face à ses concurrents âgés de 16, 30 et 35 ans. Ce titre lui a permis non seulement d'atteindre son objectif de se faire remarquer par la fédération, mais aussi de décrocher un stage avec l'équipe de France de para judo. En attendant, il s'entraîne avec exigence, près de sept fois par semaine, pour décro-



cher sa place en équipe de France et réaliser ses premiers tournois internationaux. Dans sa ligne de mire, une qualification aux Jeux paralympiques dans les prochaines années. Toméo, en section sportive judo au lycée Schweitzer de Mulhouse, n'oublie pas ses proches ni d'où il vient. « Sans le soutien de mes parents qui m'emmènent partout en France, je ne serais pas là où j'en suis (...), c'est des centaines de sacrifices qui finissent par payer. » Il remercie aussi son club, « ses partenaires d'entraînements... j'en suis aussi là grâce à eux » et glisse un mot pour Sylvain Gérard, président du Judo club de Fessenheim et Jean-Luc Cardoso qui le suit dans toutes ses compétitions.

La commune de Fessenheim est très fière de son parcours, de sa détermination ainsi que de ses valeurs. Nous lui souhaitons une longue et belle carrière couronnée de succès, à la manière d'un certain Teddy Rinner.

Éditorial

par Didier Pereira,
adjoint au maire chargé des affaires sociales



Ne laisser personne de côté

Dans une société où le risque d'isolement grandit, être aux côtés des habitants dans les moments importants, comme dans les périodes plus difficiles est une mission essentielle pour notre commune.

Fessenheim n'est pas seulement un territoire: c'est une communauté de vie. Notre volonté est claire: ne laisser personne de côté. Pour cela, et dans un contexte où les situations de précarité peuvent toucher des publics toujours plus nombreux, nous faisons le choix d'un service public humain, attentif et réactif pour une communauté qui mise sur l'entraide, le respect et la proximité. À travers le centre d'action communale (CCAS), la commune agit concrètement pour préserver la dignité, renforcer le lien social et accompagner chacun avec respect et bienveillance. Chaque jour, le CCAS accompagne celles et ceux qui en ont besoin avec écoute et discrétion. Derrière chaque démarche, chaque aide ou rencontre, il y a une attention portée à l'humain et au lien qui nous unit. Soutien aux aînés, accompagnement des familles, aide aux personnes isolées, accès aux droits ou actions de solidarité: le CCAS agit concrètement pour que chacun trouve sa place et se sente accompagné. Investir dans l'action sociale, c'est investir dans le vivre-ensemble. C'est aussi défendre une vision de la commune fondée sur l'écoute, la solidarité et l'attention portée aux plus fragiles.

Fassana actu'

Journal d'information de la commune de Fessenheim
Mairie, BP 80001 - 68740 Fessenheim
Publication gratuite

Directeur de la publication
Bruno Naegelin, maire

Responsable de la rédaction
Antonin Porcu, adjoint au maire

Rédaction et composition
service administratif et commission communication

Contributeurs rédaction: Didier Pereira, Arnaud Speisser, Antonin Porcu.

Impression: imprimerie Mack - Oberhergheim

Le CCAS, une administration méconnue

Peu connu des habitants, le centre communal d'action sociale (CCAS) aide et accompagne les personnes dont la santé, la situation économique ou le cadre de vie, les exposent plus que d'autres, aux risques et aux difficultés. C'est une administration distincte de la commune et gérée par un conseil d'administration formé pour six ans (durée du mandat municipal). Elle détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale.

Cet établissement public communal, obligatoire au-delà de 1 500 habitants, a donc une existence administrative, juridique et financière propre. À Fessenheim, il est composé de quatre élus et de quatre membres dont l'assistante sociale du secteur et des représentants des associations à vocation sociale: l'union départementale des associations familiales (UDAF), les Restaurants du cœur et Amaelles. Il est présidé, de droit, par le maire qui a nommé un vice-président. Il dispose d'un budget autonome, alimenté par la commune, et délibère en toute indépendance. Le CCAS a, avant tout, une mission de solidarité.

Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, tout en collaborant avec des acteurs sociaux (administrations et associations).

À ce titre, il développe des activités et missions obligatoires (légal) ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées. Le CCAS se mobilise principalement dans la lutte contre l'exclusion, l'accès à un service d'aide à domicile, le soutien au logement et à l'hébergement et le soutien aux personnes en situation de handicap.

Pour tout renseignement ou rendez-vous, contacter l'accueil de la mairie.

Handicap invisible: halte aux jugements!

Le mot handicap évoque souvent une réalité visible: un fauteuil roulant, une canne, une difficulté physique apparente. Cependant, 80% des situations de handicap sont invisibles: troubles sensoriels, cognitifs, psychiques, maladies chroniques, etc. Elles peuvent pourtant avoir un impact important sur la vie quotidienne, le travail, les études ou les relations sociales. Sensibiliser à cette réalité est essentiel: c'est choisir la compréhension plutôt que le jugement. Le handicap invisible n'a, par exemple, pas d'âge. Une personne jeune peut avoir besoin d'un stationnement réservé ou d'un accès prioritaire. À ce titre, rappelons que la carte mobilité



inclusion (CMI) est un droit qui correspond à des besoins réels et non un privilège. Une apparence «normale» peut masquer des combats à respecter.

Lutter contre le frelon asiatique



Le frelon asiatique, *vespa velutina*, est une espèce classée exotique envahissante. Il est reconnaissable à son thorax noir, ses pattes jaunes et son anneau abdominal orangé et un liseré jaune. Jusqu'à fin juin, c'est le moment idéal pour repérer et faire supprimer facilement ses petits nids primaires, avant qu'ils ne deviennent une menace. Vérifiez régulièrement abris, recoins, arbres.

Pour plus d'information: lefrelon.com

Journée citoyenne, rendez-vous en 2027

Vous étiez sans doute nombreuses et nombreux à scruter l'annonce de la date de la journée citoyenne d'avril 2026. En quelques années, c'est devenu un rendez-vous incontournable et apprécié à Fessenheim. En raison des élections municipales de mars, il était compliqué de planifier des travaux

faits par des bénévoles à la fin avril, voire de les reporter. Les idées d'ateliers n'en seront que plus nombreuses en 2027. En attendant, vous pouvez contribuer à l'embellissement du village en entretenant les abords de votre propriété ou en aidant vos voisins.

Hommage à cinq consciences contre l'esclavage



Le 12 mai, une délégation de Fessenheim était invitée à l'assemblée nationale par sa présidente, Yaël Braun-Pivet. Celle-ci y a conduit une cérémonie de dévoilement de plaques commémoratives en hommage à

cinq illustres députés engagés pour l'abolition de l'esclavage en 1848: Victor Schœlcher, Louisy Mathieu, Victor Hugo, Alphonse de Lamartine et Alexis de Tocqueville. Sur les pavés de la cour d'honneur, la plaque de Victor Schœlcher a été dévoilée conjointement par Dominique Schelcher, l'un de ses descendants contemporains et par la présidente de l'Assemblée nationale. À l'heure où certaines réalités que l'on croyait révolues trouvent malheureusement de nouvelles formes d'expression, cette reconnaissance supplémentaire, gravée au cœur même de ce temple de la République, nous rappelle l'importance de transmettre la mémoire et de poursuivre sans relâche le combat contre toutes les atteintes à la dignité humaine.

Voisinage, respect, sécurité: les règles du quotidien

La commune souhaite rappeler quelques règles élémentaires en matière de tranquillité publique. Celles-ci semblent être encore ignorées ou avoir été oubliées. Elles facilitent pourtant la cohabitation avec le voisinage ou dans l'espace public. De plus, leur non-respect expose à des sanctions par les forces de l'ordre.

Nuisances sonores

L'arrêté municipal n°32/2022 du 25 octobre, interdit tous bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précautions et susceptibles de troubler la tranquillité des habitants. Il en ressort:

- que les activités professionnelles gênantes doivent être interrompues **entre 20h et 6h** et toute la journée les dimanches et jours fériés;
- que les travaux de bricolage ou jardinage bruyants ne peuvent être effectués par les particuliers que
 - les jours ouvrables de **8h à 19h30**,
 - les samedis de **8h à 12h et de 13h30 à 19h30**,
 - les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**.

Tout bruit excessif émanant des habitations **entre 22h et 7h** et constaté par les forces de l'ordre, peut-être sanctionné (Code pénal art. R623-2).

Le stationnement est interdit sur les trottoirs

Le trottoir n'est pas une zone de stationnement. Conformément au Code de la route, tout véhicule stationné sur un trottoir constitue une infraction et peut faire l'objet d'une verbalisation. Le stationnement sur trottoir entrave la circulation des piétons et compromet la sécurité de tous. Nous comptons sur le civisme et la coopération de chacun. Des contrôles pourront être faits.

Peut-on lâcher son chien ?

Un chien doit être tenu en laisse s'il présente un danger pour les personnes ou d'autres animaux. Son propriétaire est responsable des dommages qu'il peut causer. En zone urbaine, les chiens doivent impérativement être tenus en laisse sur la voie publique. Certains lieux leurs sont totalement interdits (se référer à la signalisation). Les chiens d'attaque (dits de 1^{re} catégorie) et ceux de garde et de défense (dits de 2^e catégorie) sont soumis à des dispositions plus restrictives quant à leur circulation dans les lieux publics. Hors agglomération, les chiens doivent rester sous la surveillance de la personne qui en est responsable et ne pas s'éloigner à plus de 100 mètres. Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse, en dehors des allées forestières, du 15 avril au 30 juin. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Entretien de la voirie

L'arrêté municipal n°33/2022 régleme l'entretien des trottoirs, devants de portes et caniveaux, les descentes des eaux pluviales, l'entretien par temps de neige ou verglas, l'entretien des végétaux, le nettoyage des rues et des déjections animales. À noter: les riverains disposant d'un trottoir devant leur propriété sont chargés de l'entretien.

Les arrêtés mentionnés peuvent être consultés en mairie ou sur fessenheim.fr, rubrique « publications ».



Projet Technocentre

Les études sur le projet Technocentre à Fessenheim avancent. Cyclife Technocentre, filiale d'EDF, porteuse du projet, vous donne rendez-vous en juin pour en parler et répondre à vos questions.



Rencontres du 2 au 5 juin à l'Escale, au Super U ou à l'espace EDF Odysselec.
Visioconférence le 16 juin.
Visite du site du futur Technocentre le 25 juin.
Pour en savoir plus: projet-technocentre.cyclife.com

Vente de bois de chauffage sur pied

La commune organisera une vente de bois de chauffage sur pied courant septembre. La coupe se fera entre le 1^{er} octobre et le 15 mars. Une douzaine de lots seront adjugés, fournissant environ 15 stères par lot.
Tarif: 20€ le stère.

Pour visiter les lots, écrire à didier.pereira@fessenheim.fr

Vos sorties

Fête de l'amitié

L'Omscal de Fessenheim et les bénévoles de près de trente associations locales sont heureux de vous accueillir le 1^{er} week-end de juin pour fêter ensemble le partage, la découverte et l'amitié.

La fête de l'amitié est née des échanges scolaires avec la ville de Schœlcher en Martinique. Elle est depuis 35 ans l'occasion de faire vivre nos jumelages et liens d'amitié. Au programme: événements sportifs, bals, concert, structures gonflables et attractions foraines, gastronomie.

Vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 juin.
Plus de détails sur les supports numériques de la commune.



Fête de la musique

L'OMSCAL et l'amicale des sapeurs-pompiers de Fessenheim vous convient à la fête de la musique. Trois formations se partageront la scène: Lil'a à 18h (pop, synthé, musique urbaine), Jus de Box à 19h45 (variété française) et Arsonic à 21h30 (reprises rock, folk, pop).

Dimanche 21 juin, de 18h à 24h,
parvis Île aux enfants (rue des Écoles).
Petite restauration.

Journée évènement

Évènement incontournable du territoire et du début de l'été, *l'Île aux Enfants*, organisée par la communauté de communes Alsace Rhin Brisach, est de retour. Nouveauté: une journée complète de festivités!

Dimanche 28 juin de 11h à 18h,
sur l'île du Rhin à Vogelgrun.
Plus d'informations sur cc-alsacerrhinbrisach.fr

Culture



Exposition

Le pôle culturel présente l'exposition *Le Mexique vu par Victor Schœlcher, culture et société d'après un voyageur du 19^e siècle*.

En 1829, Victor Schœlcher visite le Mexique et publie cinq lettres racontant son périple. À travers son regard d'européen, découvrez différentes villes, dont Mexico, et les us et coutumes mexicains.

Jusqu'au 20 septembre
à l'espace muséographique
Victor Schœlcher, son œuvre.

Pause lecture

Présentation de nouveautés, coup de cœur.

Vendredi 12 juin à 18h30, à la médiathèque.
Réservation au 03 89 48 61 02
ou à mediatheque@fessenheim.fr



La médiathèque a 20 ans

Pour son anniversaire, la médiathèque organise un pique-nique partagé, des animations et un spectacle insolite: *Les filles du camion*, des monologues en camionnette pour quatre spectateurs, toutes les 15 minutes.

Samedi 13 juin, de 14h à 18h30.
Pour plus d'information, contacter la médiathèque à mediatheque@fessenheim.fr

À l'affiche au

cinéma



Le crime du troisième étage

Un film de Rémi Bezançon (1h44). Avec Laetitia Casta, Gilles Lellouche, Guillaume Gallienne. Colette, persuadée que leur voisin du 3^e étage a tué sa femme, convainc son mari François de mener l'enquête avec elle. Ce dernier y trouve l'occasion de raviver la flamme dans leur couple.

Mardi 2 juin.



Juste une illusion

Un film d'Olivier Nakache et Eric Toledano (1h56). Avec Louis Garrel, Camille Cottin, Pierre Lottin.

Mardi 30 juin.

Les séances ont lieu à 20h à l'Escalé.
Ouverture des portes à 19h30.
Billetterie sur place.

État civil

Naissances

08.04 Kyra Tien-Mi-Tiéé
20.04 Andrea Attuoni

Mariage

25.04 Gilles Frey et Jessica Biehler

Décès

23.04 Jean-Marie PERRIN

Anniversaires en juin

03 Raymond Hagist, 94 ans
03 Marie-Jeanne Langlois, 84 ans
04 Marie-Bernadette Schwein, 89 ans
05 Simone Claude, 97 ans
06 Marie-Paulette Bader, 79 ans
07 Pierrot Kauffmann, 77 ans
10 Marlyse Hoffmann, 89 ans
12 Daniel Martin, 78 ans
15 Jean Krasnopolski, 75 ans
17 Gabrielle Ancel, 77 ans
18 Edeltraut Fortak, 85 ans
20 Alcides Costa Pereira, 86 ans
20 Léon Wildy, 91 ans
22 Bernard Fimbel, 85 ans
23 Nelly Lambert, 80 ans
25 Agostinho Andrade, 78 ans
26 Lilli-Anne Ferracioli, 83 ans
28 Jean Kueny, 75 ans
28 Armand Martz, 79 ans
29 Roger Gotteland, 87 ans

Vous avez le droit de ne pas figurer dans cette rubrique. S'adresser en mairie.

Retour

en image



Commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la victoire du 8 mai 1945, vendredi 8 mai.

